

Permis d'entrainer - Autorisation d'éleveur/entraîneur au galop

RS5752 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210
Formacode(s)	15479, 21052
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012
FRANCE GALOP · SIRET : 40141550000016

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FORMA ACTION SOCIALE ECURIE COURSES	31804341100046	Former
FRANCE GALOP	40141550000016	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification permet au bénéficiaire d'exercer l'activité d'entraînement au galop ou d'éleveur/entraîneur dans les conditions fixées par le Code des courses au galop, en vue de sa participation aux courses publiques de chevaux au galop.

Le titulaire du permis d'entrainer est en capacité de gérer au quotidien l'entraînement des chevaux.

Références réglementaires : Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel et Article 29 du Code des courses au galop (+ annexe 10 bis).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier et utiliser les informations du Code des courses au galop nécessaires pour l'activité d'entraîneur pour ses propres chevaux au galop : les engagements, les remises de poids, handicap, l'identification, les contrats.

Juger et comprendre la santé et le bien-être du cheval de courses de galop : santé et hygiène du cheval (vaccination, prévention des contagions, suivi des recommandations du vétérinaire), lutte anti dopage.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Expérience professionnelle en vigueur :

Toute personne qui fait une demande d'obtention d'une autorisation d'éleveur-entraîneur ou d'un permis d'entraîner prévu à l'article 29 du Code, doit préalablement suivre avec succès un stage de formation et de contrôle des connaissances et des capacités à utiliser une telle autorisation.

Le candidat est soumis à un contrôle préalable des connaissances hippiques et des courses (avec une commission composée

de représentants des associations de propriétaires, désignées par les Commissaires de France Galop ;

d'un vétérinaire désigné par les Commissaires de France Galop ; d'un Commissaire de France Galop ou de leur délégué).

(Annexe 10 bis du Code des Courses au galop)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Les candidats admissibles sont agréés par les Commissaires de France Galop conformément à l'annexe 10 bis du Code des courses au galop.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS4346

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.afasec.fr

www.france-galop.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5752/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	450 €
Durée	28 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	49
Parcours menés à terme	49
Taux d'achèvement	100 %
Période	05/2022 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	64
Montant total engagé	24 976 €
Coût moyen par dossier	390 €
Durée moyenne	28 h
Période	02/2022 – 09/2026
France compétences	86 %
Reste à charge titulaire	14 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.